

Milquet n'est pas favorable à l'exclusion des élèves ayant relayé les questions d'examen

ANAÏS SORÉE

La ministre de l'Éducation Joëlle Milquet n'est pas favorable à ce que les élèves ayant relayé ou partagé sur internet les questions divulguées des épreuves certificatives CE1D ou CESS soient exclus de leur établissement, comme l'envisagent certaines écoles. *«Je trouverais exagéré que l'on fonde une décision d'exclusion sur des éléments de partage (des questions) avec d'autres élèves»*, a déclaré lundi la ministre à l'occasion d'une séance extraordinaire de la commission Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles consacrée aux fuites de la semaine dernière.

Tout en disant vouloir respecter l'autonomie conférée aux écoles, la ministre estime néanmoins que les directions concernées devraient faire preuve de la *«flexibilité nécessaire»* en la matière. Devant les députés, la ministre a rappelé que rien n'est prévu dans la législation communautaire pour les cas de tricherie, ceux-ci étant généralement renvoyés dans les règlements d'ordre intérieur des écoles.

À ses yeux, les élèves qui ont simplement partagé avec leurs amis des questions repérées sur le net ne peuvent être mis sur le même pied que les personnes qui ont pris l'initiative de divulguer les épreuves sur internet, en violation de leur devoir de confidentialité.

C'était la première fois depuis les faits que la ministre répondait directement aux questions des parlementaires. *«Un temps politique nécessaire»*,

a jugé Françoise Bertieaux, cheffe de groupe (MR). En deux heures, les députés n'ont pas pu aborder toutes les questions posées par l'incident. Une commission spéciale va être mise en place afin d'évaluer tout le processus des examens. La conférence des présidents déterminera ce mercredi la date à laquelle elle aura lieu. Mais l'intention est qu'elle démarre avant les vacances même si elle devra reprendre en septembre après les congés parlementaires. *«Les questions sont nombreuses. Il y a beaucoup de travail. Mais un tel fiasco ne peut plus se reproduire»*, insiste Françoise Bertieaux.

Des délais interpellants

La cheffe de groupe se dit sidérée d'avoir appris au cours de la commission de ce lundi que les questions d'examen de juin 2015 ont été élaborées en octobre 2013. Elle s'étonne aussi que les épreuves soient imprimées depuis le mois d'avril. *«Cela n'a pas de sens. Moins il y a de temps entre l'élaboration et la remise des copies, moins il y a de chance que cela fuite. Il va falloir travailler là-dessus.»*

Elle s'interroge aussi sur le nombre de personnes qui connaissent les épreuves. *«J'ai été choquée d'entendre la ministre accuser les enseignants. Quel est le nombre de personnes qui ont accès aux épreuves en amont?»*, demande-t-elle. La commission spéciale devrait apporter la réponse.

«Je trouverais exagéré que l'on fonde une décision d'exclusion sur des éléments de partage des questions avec d'autres élèves.»

JOËLLE MILQUET (CDH)
MINISTRE DE L'ÉDUCATION